



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour rappel, FranceAgriMer a lancé un appel à candidatures concernant les investissements pour la construction et l'aménagement de bâtiments de stockage de pommes de terre Date limite des candidatures : 7 avril 2014

Conformément à la décision AIDES/SAN/2014-06 du 5 février 2014 relative à la mise en œuvre, en articulation avec les collectivités territoriales, d'une mesure d'aide aux investissements pour la construction et l'aménagement de bâtiments de stockage de pommes de terre, FranceAgriMer a lancé, **depuis le 14 février 2014**, un appel à candidatures auprès des exploitants agricoles.

Cet appel à candidatures s'adresse à des exploitants agricoles stockant des pommes de terre destinées à la consommation, à la transformation (y compris à la féculerie) ou à la plantation.

Dans un double objectif de performance économique et environnementale de la filière pomme de terre et afin de répondre au besoin important de capacité de stockage lié à l'allongement de la période de commercialisation des tubercules et aux opérations de restructuration du secteur, ce dispositif a pour objet d'inciter à la modernisation et au développement des bâtiments de stockage de pommes de terre, en participant au financement d'investissements visant à :

- améliorer la compétitivité économique du secteur ;
- accroître la capacité de conservation pour répondre aux demandes du marché ;
- améliorer la qualité sanitaire et organoleptique des tubercules sur le long terme ;
- prendre en compte les enjeux environnementaux et sanitaires ;
- favoriser le renouvellement des exploitants ;
- améliorer les conditions de travail des exploitants et de leur personnel.

Les dossiers de candidature doivent être adressés **jusqu'au 7 avril 2014** (inclus – cachet de la poste faisant foi), en trois exemplaires (un original et deux copies), par courrier recommandé avec avis de réception, au siège de FranceAgriMer, service Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation, 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex.

La décision AIDES/SAN/2014-07 du 5 février 2014 relative à l'ouverture de cet appel à candidatures est parue au bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (BO Agri n° 7 du 6 au 13 février 2014) et est consultable en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-fruit-et-legumes/Aides/2014-Aide-a-l-investissement-pour-la-construction-et-l-amenagement-de-batiments-de-stockage-de-pommes-de-terre>

Contacts FranceAgriMer pour toute information complémentaire :
anne-marie.thomas@franceagrimer.fr et stephanie.bossard@franceagrimer.fr

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr
Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05
Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr